

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 29 JANVIER 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-neuf janvier, à quatorze heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-trois janvier deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 23 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Francis BRETON – Béatrice CLAVIER

Était absente (1) : Maëlle CHARÉ

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20260129_02

Règlement de service du transport scolaire pour l'année 2026/2027

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne Boisteau-Payen, Vice-présidente en charge de la Commission Transport scolaire au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière informe l'assemblée que dans le cadre de la compétence d'organisation du transport scolaire, Terres de Montaigu doit définir pour les services relevant de son propre ressort territorial son règlement des transports scolaires.

L'actualisation du règlement est nécessaire pour préciser certains services, notamment une description des missions des accompagnateurs au chapitre 2 et prendre en compte des ajustements du service, comme l'utilisation des circuits au chapitre 7.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240212_04 en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;
Considérant le projet de règlement du transport scolaire pour l'année 2026/2027 annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Valide le projet de règlement du transport scolaire pour l'année 2026/2027 ;
- Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et appliquer le règlement du transport scolaire.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification



Antoine Chereau
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
9 févr. 2026